

DÉLIBÉRATION

N° CS-2020-08

OBJET: SETA – Budget Général – Affectation du résultat de fonctionnement 2019

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents lors de la délibération : 21
Nombre de membres ayant donné procuration : 3
Date de convocation : 02/03/2020
Date d'affichage : 02/03/2020
Votes contre: 0
Votes pour : 24
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt, le douze mars,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la Commune de MONCLAR D'ARMAGNAC, sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance: **Madame Josette FITTE**

Membres présents : BARBE Alain, BOULET Marlène, BORDES Daniel, BOULIN Jean-Marc, BUSQUET Alain, DARTIGUE Christian, DAYMAN Michel, DUCOS France, DUFFAU Jean-Claude, DULHOSTE Christian (a reçu procuration de PASSARIEU Marie-Ange), DUPOUY Christian, FRENOT Thierry, LAGOUANELLE Jean-Noël (a reçu procuration de REMAZEILLES Guy), LUFLADE Gérard, MARRAST Christian, NALIS Patrick, ORTYL Chantal, SAUQUES Philippe, TARBES Marc, TROTTA Pascal, VETTOR Claude (a reçu procuration de FEUILLET-GALABERT Patricia).

Membres absents et excusés : AUGRÉ Jean-Michel, FEUILLET-GALABERT Patricia (a donné procuration à VETTOR Claude), FITAN Jacques, PASSARIEU Marie-Ange (a donné procuration à DULHOSTE Christian), REMAZEILLES Guy (a donné procuration à LAGOUANELLE Jean-Noël).

Le Comité Syndical,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultats de l'exercice 2019	A	11.61 €
Résultat antérieur	B	0.00 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2019	A+B	11.61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		C	71 695.85 €
		D	
Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	0.00 €
Dépenses	Recettes		
0.00 €	0.00 €		
Besoin de financement à la section d'investissement		E	0.00 €

Décide d'affecter au budget eau potable du S.E.T.A. pour 2020, les résultats de l'exercice 2019 de la façon suivante :

1°) en votant au compte 1068 « autres réserves » la somme de	0.00 €
2°) le surplus (A+B-E) est affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	11.61 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
La Présidente,
France DUCOS

